

Déclaration de conformité CE

PLC déclare sous sa seule responsabilité que les appareils de type :

- séries CUBUS, TVE/TVP, AIRA, AE/AS, LCO, UV/MB/PA, équipées de moteurs AC
- les composantes BA et GF

sont visés par la présente déclaration de conformité aux directives et normes reprises cidessous :

EN 60034-1 (1996) "Rotating Electrical Machines"

EN 60335-1 (06/1994) + Modifications A12, A13, A14, A15 "Safety of household and electrical appliances – General requirement".

d'après ce que les directives 73/23/EEC, 93/68/EEC, prévoient.

Directive machines: 89/392/EEC (II B)

étant entendu que l'intégration finale du produit doit se faire conformément à cette même directive (et modifications à venir) ainsi que des autres normes spécifiques éventuellement en vigueur.

PS: Variateurs de vitesses, voir certificat de conformité "Série ES".

Gembloux, le 24/11/2003.

Stephan Lemmens

Munus.